

**Guide. La communauté de communes de l'Argonne ardennaise prend une initiative originale dans le cadre de l'ORAC engagée en 2004.**

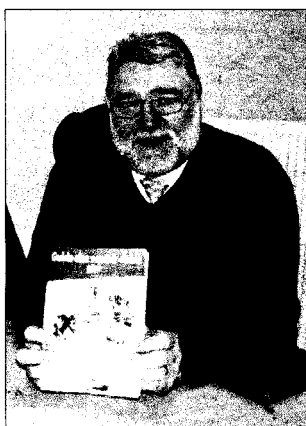
# L'Argonne promeut ses entreprises

Les 530 entreprises installées sur le territoire de la 2C2A, la communauté de communes de l'Argonne ardennaise sont désormais recensées dans un « guide des savoir-faire » réalisé par le service économique de la collectivité. Distribué gratuitement à 10 000 exemplaires dans toutes les boîtes aux lettres du territoire de l'Argonne, ce guide vise à informer les quelque 18 000 habitants des cent communes concernées, que les commerces, les artisans et les entreprises de services ne manquent pas dans leur région.

« C'est une manière de valoriser les activités qui sont dans nos communes et, indirectement, de freiner l'évasion commerciale vers Reims et Charleville », précise Jean-Claude Etienne, vice-président de la communauté de communes et président de la commission économie.

## 105 CORPS DE MÉTIER

Ce guide recense 105 corps de métiers différents, dont plus d'un quart représente le



Jean-Claude Etienne, président de la commission économie de l'Argonne ardennaise.

secteur du bâtiment et des travaux publics, près de 27 % les services et le commerce, et 10 % le secteur de la restauration. Il sera mis en ligne dès le mois de février sur le site Internet de la collectivité : <[www.2c2a.com](http://www.2c2a.com)>.

« Le guide du savoir-faire » de l'Argonne ardennaise est l'une des dernières actions inscrites dans l'Orac, l'opération de restructuration de l'artisanat et du commerce enga-

gée en juillet 2004 par la collectivité. Le principe de l'Orac est d'apporter une aide financière directe aux entreprises qui souhaitent investir dans leur développement, leur rénovation ou leur modernisation.

L'intervention se présente sous la forme d'une subvention (de 1 000 à 10 000 €) calculée sur la base de 20 % du montant des investissements éligibles (de 5 000 à 50 000 € H.T.). En deux ans, trente-neuf entreprises ont été aidées dans ce cadre, et ont ainsi reçu au total 207 646 €, pour l'achat de matériel (entreprise de BTP et de menuiserie), la reprise d'un magasin (boulangerie, restaurant), la mise aux normes électrique ou l'agrandissement de locaux (commerce, ambulancier), ou encore le réaménagement d'un magasin (coiffeur, opticien).

L'enveloppe totale consacrée à l'investissement des entreprises de l'Argonne ardennaise est en réalité de 325 000 €, la différence devrait être attribuée d'ici la fin de l'année 2006.

**PHILIPPINE ARNAL**